

## 1. Informations générales

<b>Description de l'ouvrage</b>	Construction de garages enterrés
<b>Commune</b>	Ormont-Dessus
<b>Construction existante ?</b>	Non
<b>Parcelle</b>	5502
<b>Maître de l'ouvrage</b>	PANCHAUD Philip
<b>Mandataire principal</b>	PANCHAUD Philip
<b>Type d'ouvrage détaillé</b>	Parking 35 - Parking couvert
<b>Type construction</b>	ECA_VI - Construction avec occupation importante
<b>Dangers</b>	Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané



## 2. Danger - Glissement de terrain permanent

### 2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	faible
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?	Oui
Précision sur l'événement	
Par définition le glissement est permanent.	
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

### 2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

#### Vulnérabilité de la construction

Est-ce que la structure porteuse de la construction a été conçue en fonction du danger de glissement de terrain permanent ? Non

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

#### Vulnérabilité des biens

Est-ce que la modification du terrain naturel est supérieure à 3 m ? Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

**Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ?**

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

---

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

---

## 2.3 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat

Déficit de sécurité observé

Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■		■		■	■	
ECA_VI	■	■	■	●	●		■	■	●
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



## 3. Danger - Glissement de terrain spontané

### 3.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

faible

Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction

faible

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?

Non

### Précision sur l'événement

---

Mesure de protection existante pour le bâtiment

Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ?

Non

## 3.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

### Exposition des personnes

**Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ?**

Non

(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)

**Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ?**

Non

(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

### Vulnérabilité de la construction

**Est-ce que la structure porteuse et l'enveloppe de la construction ont été conçues en fonction du danger de glissement superficiel spontané ?**

Non

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

### Vulnérabilité des biens

**Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?**

Non

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs (SUP selon norme SIA 416) prend en compte le danger de glissement de terrain spontané ?**

Non

#### Action

Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



### 3.3 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat

Déficit de sécurité observé

Action

Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■		■		■	■	
ECA_VI	■	■	■	✓	■	✓	■	■	
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

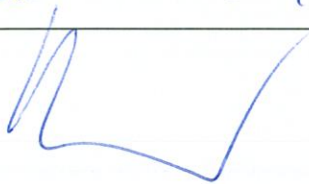
Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.

L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître  
d'ouvrage**

Echandeville 01 MAR 2024



**Lieu - date - signature du mandataire  
principal ou le bureau spécialisé  
Raison sociale**